



La norme **NFX 30 503** Décembre 2011

« Réduction des risques microbiologiques et mécaniques des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés par les appareils de prétraitement par désinfection »

La norme s'applique aux appareils de prétraitement conformes à la directive 2006/42/CE relative aux machines, pour l'obtention de l'attestation de conformité prévue à l'article R1335-8 du code de la santé publique (CSP)

L'attestation de conformité permet d'obtenir l'autorisation préfectorale d'exploitation.

- Vous souhaitez obtenir une attestation de conformité de votre appareil de prétraitement par désinfection des DASRI, **NOUS VOUS ACCOMPAGNONS DANS L'ELABORATION DE VOTRE DOSSIER TECHNIQUE ET LA REALISATION DES ESSAIS DE CONFORMITE SELON LA NORME NFX30503**
- Votre exploitation fonctionne et vous cherchez un partenaire pour le suivi périodique de vos appareils, nous réalisons pour vous les tests nécessaires

PRÉVENTION – HYGIÈNE – SÉCURITÉ – FORMATION

Dr M.F. Gireaudot-Liepmann
expert microbiologiste
mfgireaudot@biorisk.fr
06 78 61 07 25